

# Règlement

## Gala de la communauté startup

### 2021

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte*

#### I. DESCRIPTION DU GALA DE LA COMMUNAUTÉ STARTUP

Le Gala de la communauté Startup est un gala co-organisé par la Fondation Osmo, Montréal New Tech et Startupfest (ci-après le « **Comité Organisateur** ») visant à reconnaître l'engagement et l'implication des personnes et des organisations de toutes les régions du Québec et œuvrant dans l'écosystème startup.

#### II. CATÉGORIES

Le gala de la communauté Startup comporte les douze (12) catégories suivantes :  
<https://startupcommunityawards.com/>

##### **Date de référence**

Le 31 décembre de l'année précédant le Gala de la communauté startup pour l'édition en cours.

#### III. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

3.1 La personne nominée doit résider au Québec

3.6 Une personne peut être nommée dans plus d'une catégorie.

3.7 Le comité organisateur ou le conseil d'administration de la Fondation Osmo ou de Montréal NewTech se réserve le droit d'écarter toute nomination au motif que la personne nommée se trouve dans une situation, réelle ou apparente, de conflit d'intérêt.—

#### IV. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Toute personne répondant aux critères d'admissibilité décrits à l'article III peut être nominée par une autre personne qui retourne un formulaire de nomination **disponible sur le site Internet du gala (startupcommunityawards.com)**, dans la forme et de la manière prescrites par le comité organisateur. Le

document de mise en nomination dûment complété et accompagné des documents requis doit être reçu par le Comité Organisateur au plus tard le dernier jour de la période de mise en nomination, laquelle est annoncée publiquement par le Comité Organisateur. Cette date limite de mise en nomination peut être reportée par le Comité Organisateur à sa seule discrétion.

4.2 Toute personne peut proposer un nominé ou une nominée potentiel.le en transmettant au comité organisateur **le document de mise en nomination disponible sur le site Internet du gala (startupcommunityawards.com)**, dans la forme et de la manière prescrites par le comité organisateur.

## **V. VÉRIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PRÉSÉLECTION**

5.1 Le Comité Organisateur désigne un comité de présélection. Il est établi afin de procéder à l'évaluation des nominations pour les différentes catégories. Le comité est constitué d'un minimum de trois (3) personnes désignées par le comité organisateur en fonction des profils recherchés. Si plus de trois, le nombre de personnes constituant le comité de présélection doit être impair.

5.2 Le comité organisateur doit s'assurer du respect des critères d'admissibilité énoncés aux présentes et de l'éligibilité de la personne nominée au sein de la catégorie pour laquelle sa nomination est présentée. Dans le cas où les informations reçues d'un nominé ou d'une nominée permettent au comité organisateur de conclure que cette personne n'est pas admissible au sein de la catégorie pour laquelle elle s'est inscrite, Le comité organisateur peut, avec l'autorisation de la personne qui a nominé, transférer sa nomination dans la catégorie appropriée ou, avec l'autorisation du directeur ou de la directrice du Gala de la Communauté Startup ou de son ou sa délégué.e, rejeter la nomination.

5.3 Pour les douze (12) catégories, le comité de présélection procède à l'évaluation des nominé.e.s sur la base des informations contenues au formulaire de nomination en fonction des critères suivants : Le leadership, l'engagement et les contributions de l'individu ou de l'organisation ont un impact positif sur le développement et la croissance de la communauté. De par leur vision, la communauté est placée au premier plan, ce qui contribue au développement de l'écosystème startup.

5.4 Il ne peut y avoir plus de cinq (5) finalistes par catégorie.

5.5 Chaque membre du comité de présélection attribue, à l'aide d'une grille d'évaluation préalablement établie par le comité organisateur, une note à chacune des personnes nominées conformément aux critères d'évaluation mentionnés aux présentes.

5.6 Les dossiers des personnes nominées, incluant les grilles d'évaluation complétées par les membres des comités de présélection, sont remis au comité organisateur aux fins de confidentialité.

5.7 Les grilles d'évaluation sont utilisées pour supporter la réflexion des membres des comités de présélection. Ces dernières représentent un outil qui servira à clarifier les profils des personnes nominées et pourraient ultimement servir à déterminer les finalistes pour chaque catégorie au besoin.

5.8 Il ne peut y avoir plus de cinq (5) finalistes par catégorie. En cas d'égalité lors du vote effectué, le président ou la présidente du comité de présélection disposera d'un vote additionnel afin qu'au plus cinq (5) personnes nominées ne soient désignées.

## **VI. PÉRIODE DE VOTE POPULAIRE**

6.1 Le vote populaire vaut pour 50% de la note finale

6.2 Afin de préserver l'indépendance du Comité Organisateur et l'intégrité du processus de vote, les membres du comité organisateur du Gala de la Communauté Startup ne peuvent exercer un droit de vote sur la plateforme du vote populaire.

6.3 Le vote populaire se déroulera pendant la période indiquée sur le site web du gala de la communauté startup.

## **VII. ÉVALUATION DES FINALISTES ET SÉLECTION DES LAURÉATS**

7.1 Le vote du jury vaut pour 50% de la note finale

7.2 Un jury est établi par le comité organisateur afin de procéder à la sélection d'un lauréat ou d'une lauréate dans chacune des douze (12) catégories. Ce jury doit être constitué d'un minimum de cinq (5) personnes désignées par le comité organisateur. Le jury désigne un de ses membres afin d'agir à titre de président.e du jury.

7.3 Les finalistes auront la possibilité de remplir un formulaire pour renforcer leur nomination. Le formulaire vise à donner l'opportunité aux finalistes de décrire leurs réalisations, leur leadership et leur engagement dans la communauté.

7.4 Le jury effectue l'évaluation des finalistes pendant la même période que le vote populaire.

7.5 Pour les douze (12) catégories, le comité de présélection procède à l'évaluation de la personne ou de l'organisation sur la base des informations contenues au formulaire de nomination dans le document d'appui à sa nomination en fonction des critères suivants : Le leadership, l'engagement et les contributions de l'individu ou de l'organisation ont un impact positif sur le développement et la croissance de la communauté. De par leur vision, la communauté est placée au premier plan, ce qui contribue au développement de l'écosystème startup.

7.6 Le jury procède à l'évaluation de chaque finaliste sur la base des informations contenues au questionnaire de mise en nomination et dans le document d'appui à sa nomination.

7.7 Chaque membre du jury attribue, à l'aide de la grille d'évaluation préalablement établie par le comité organisateur, une note à chaque finaliste conformément aux critères mentionnés aux présentes.

7.8 Le dossier des finalistes, incluant notamment les grilles d'évaluation complétées par les membres du jury, est remis au comité organisateur aux fins de confidentialité.

7.9 Les grilles d'évaluation sont utilisées pour supporter la réflexion des membres du jury. Ces dernières représentent un outil qui servira à clarifier les profils des personnes nominées et pourraient ultimement servir à déterminer le lauréat ou la lauréate au besoin.

7.10 Il ne peut y avoir plus d'un lauréat ou d'une lauréate par catégorie. En cas d'égalité lors du vote et/ou avec le vote populaire, le président du jury disposera d'un vote additionnel afin qu'une seule personne soit désignée lauréate.

7.11 À la suite de la désignation des lauréats et lauréates, le dossier de chaque finaliste, incluant notamment les grilles d'évaluation, est immédiatement remis à la direction générale du Comité Organisateur.

## **VIII. ANNONCE DES LAURÉATS ET LAURÉATES**

Les noms des lauréats et lauréates sont dévoilés lors du Gala de la Communauté Startup de l'édition en cours.

## **IX. CONFIDENTIALITÉ**

9.1 Les membres du comité organisateur, les membres du jury et toute autre personne ayant pris connaissance de tout document concernant une personne nominée doivent respecter la confidentialité des informations qui sont portées à leur connaissance, par écrit ou verbalement, dans le cadre du Concours.

9.2 Les dossiers des personnes nominées, incluant les finalistes et les lauréats et lauréates, ainsi que tout matériel ayant servi aux délibérations seront détruits à la suite du Gala de la Communauté Startup et ne pourront donc plus être consultés.

## **X. GÉNÉRALITÉS**

10.1 Toute décision ayant fait l'objet d'un vote au sein d'un comité de présélection ou du jury et ayant obtenu la faveur de plus de cinquante pour cent (50%) des membres éligibles à voter est présumée, selon le cas, dûment adoptée par ce comité de présélection ou le jury. Le président ou la présidente du comité de présélection ou du jury auront, en cas d'égalité lors d'un vote pris au sein du comité de présélection ou du jury, selon le cas, un droit de vote additionnel. Toute décision dûment adoptée par un comité de présélection ou par le jury est finale et sans appel.

10.2 Tout membre du jury doit dénoncer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel avec une personne nominée. En cas d'un tel conflit d'intérêt actuel ou potentiel le ou la membre ne peut participer de quelque façon que ce soit à l'évaluation de ce dossier de nomination ni prendre part à une décision pouvant affecter cette personne nominée. Seules les notes attribuées par les autres membres d'un ou des comités de présélection ou du jury sont alors considérées pour l'évaluation de cette personne nominée.

10.3 Le jury peut écarter toute nomination au motif que les informations contenues au questionnaire de la personne nominée ou aux documents requis par ce questionnaire sont fausses ou, de l'avis des comités de présélection ou du jury, trompeuses.

10.4 Les membres du jury ne peuvent communiquer directement avec une personne nominée, sauf dans les cas où les présents règlements le permettent.

10.5 Les présents règlements du Gala de la Communauté Startup ne peuvent être modifiés que par résolution du conseil d'administration du Comité Organisateur.